

Contrat photographe/modèle(s)

Je soussigné :

Demeurant :

Téléphone :

e-mail :

M'engage à être présent(e) le / / à h

pour une séance de poses photos.

Accompagné(e) de* :

Demeurant :

*J'engage ma responsabilité en cas d'accident ou d'incident que je pourrais créer ou mon accompagnateur, durant la séance.

Et,

Je déclare avoir posé librement et volontairement pour être photographié par :

..... (nom du photographe)

..... (adresse du photographe)

..... (code postal – ville)

Tél :

Les thèmes abordés seront :

Portrait : oui ; Mode : oui ; Glamour : oui ; Maillot de bain : oui ; lingerie sans visage : oui ;

lingerie avec visage : oui ; maillot de bain sans visage : oui ; maillot de bain avec visage : oui

Top less : oui ; Top less sans visage: oui ; Nu sans visage : oui ; Nu avec visage : oui

(Barré les mentions oui qui ne vous conviennent pas)

J' ai barré mention(s) oui. (Nombres de mention oui barrées)

ART 1.

J'autorise le photographe à faire usage, de toutes les photographies qu'il aura pris de moi, notamment leur exposition dans des salons et galeries, leurs reproductions éventuelles dans des revues, en France comme à l'étranger ainsi que sur Internet (dont réseaux sociaux).

ART 2.

J'autorise également le photographe à faire une utilisation commerciale des photos prises. (Ventes de tirages à l'issue d'une exposition par exemple) Cette autorisation n'inclut pas une utilisation publicitaire de mon image (sauf publicité des books et sites du photographe), toute autre utilisation publicitaire devra donner lieu à une autorisation spécifique de ma part le cas échéant.

ART 3.

Le photographe devra me remettre sa sélection de photo (10% minimum du total des prises de vues) sur CD ou DVD (support fourni par le modèle) ou par email (taille maxi des fichiers 250ko), dans le mois qui suit la prise de vue. Les photos seront au format JPEG

ART 4.

Le photographe laisse libre d'utilisation les photos au modèle aux conditions :

- de ne pas nuire aux clichés (retouche, traitement et recadrage interdit sans autorisation préalable).
- d'y laisser sa signature si celle-ci est présente.
- de ne pas nuire à la réputation du photographe.
- de rétribuer le photographe dans les mêmes conditions que celle prévue par l'ART 5.

ART 5.

Le photographe devra me verser 10% de tous les gains obtenus par la vente des photos me représentant. Ou 10% de la valeur commerciale du lot qui serait le gain d'un concours.

ART 6.

En cas de problème technique, le photographe s'engage à renouveler la séance à une date qui conviendra aux deux parties après réparation du matériel. Et, au dédommagement des frais de route à raison de 0.50 cts d'euros du km (kilométrage via Michelin) et réciproquement si le modèle ne peut se présenter.

Je déclare avoir renoncé à toute autre rétribution que celle figurée dans les articles ci-dessus.

Cette autorisation est valable sans restriction de durée.

Fait à , le /..... /.....

SIGNATURE du modèle :

.....

Précédé du nom et prénom de la personne photographiée.
Et de la mention « Lu et approuvé ».

Le photographe,
Bon pour accord.